

Vouvray, le 18/07/2022

**Chargé d'affaires :**

Pierre-Marie LAUBIER 06.82.56.97.64

**Assistante commerciale :**

Marilyn MORIN 02.47.40.44.44

Mairie d'Ornex

A l'attention de Mme HUSSELSTEIN

45 RUE BEJOURD

**Devis 12207755**

Référence à rappeler sur votre commande

Date limite de validité 31/12/2022

01210 ORNEX

France

**Vos références**

Tel : 06 80 62 49 77 / Fax : 04 50 40 93 02  
Email : services.techniques@ornex.fr

**Code client  
N° Projet**

**FITNESS TENNIS CLUB - REACTUALISATION**

C0006708  
2203027A

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire en €	Remise en %	Montant net HT en €
R37-UBX-203B	VELO ELLIPTIQUE	1,00	UN	1 787,00	10,00	1 608,30
						
MBUBX203	MASSIF BETON UBX 203	1,00	UN	509,46	5,00	483,99
PR37-UBX-203B	POSE DU R37-UBX-203B	1,00	UN	284,55	5,00	270,32
R37-UBX-231B	AIR WALKER	1,00	UN	1 484,00	10,00	1 335,60
						
MBUBX231	MASSIF BETON UBX 231	1,00	UN	509,46	5,00	483,99
PR37-UBX-231B	POSE DU R37-UBX-231B	1,00	UN	284,55	5,00	270,32
R37-UBX-248B	POULIE	1,00	UN	3 605,00	10,00	3 244,50
						
MBUBX248	MASSIF BETON UBX 248	1,00	UN	255,26	5,00	242,50
PR37-UBX-248B	POSE DU R37-UBX-248B	1,00	UN	284,55	5,00	270,32

.../...

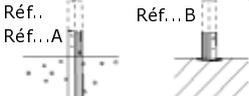
Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire en €	Remise en %	Montant net HT en €
GS2424	PNX ESPACE SPORTIF SEUL + IMPRESSION Panneau 28x35cm Norme sport BAT joint	1,00	UN	284,00	10,00	255,60
GS2431A	POTEAU ACIER 95*95 POUR PANNEAU INFO TYPE A	1,00	UN	172,00	5,00	163,40
PGS2431A	POSE DU GS2431A+GS2424	1,00	UN	111,30	5,00	105,74

Merci de nous préciser votre adresse de livraison pour de la fourniture seule ou votre adresse de chantier pour de la fourniture avec prestations



VERIFIEZ SI VOTRE MATERIEL EST CONFORME AUX CONDITIONS D'INSTALLATION

- Fixation par enfouissement (Réf... ou Réf...A)
- Fixation pour platine sur dalle béton (Réf...B)



Montant net H.T. 8 734,58 €

### Bon pour accord

Nom :

Date :

**VOTRE SIRET :** 21010281000012

Cachet et signature

**VOTRE SERVICE EXECUTANT :**

**VOTRE DELAI D'EXECUTION :**

MONTANT TVA 20,00 % 1 746,92 €

**Montant TOTAL T.T.C. 10 481,50 €**

**Paiement : Virement Admin. à 30 Jours**

Port : 7% du montant de la commande avec minimum de 25€. Franco à partir de 2000€.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### GÉNÉRALITÉS

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs, modèles, notices, n'engagent pas le vendeur qui se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

### COMMANDE

Sera considérée comme nulle toute condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande client qui serait en opposition aux conditions ci-après définies.

Tout ordre déjà reçu et confirmé par le vendeur sera considéré comme accepté par le client. En cas de modification d'un ordre, les conditions préalablement accordées ne seront reconduites qu'après accord et confirmation du vendeur. L'annulation de commande ne pourra pas intervenir dans un délai supérieur à 15 jours après réception de l'ordre. Cette disposition sera applicable sur l'ensemble des matériels standards contenus dans nos catalogues de vente. Elle ouvrira droit à pénalité dans tous les autres cas.

Les commandes de pièces détachées sont réputées fermes et définitives. L'ensemble des matériels et pièces détachées ne peuvent être ni repris, ni échangés. La facturation de nos matériels et pièces détachées interviendra à partir de la date de mise à disposition de la commande.

### PRIX

Les prix indiqués sont valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le vendeur se réserve la possibilité de les modifier en fonction des conditions économiques en vigueur.

### TRANSPORT ET LIVRAISON

Notre marchandise est expédiée franco destination (France Métropolitaine hors Corse uniquement) à partir d'un montant minimum facturé de 2000 € hors taxe.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande.

Notre marchandise voyage aux risques et périls du client. En cas de manquants, pertes ou avaries, le client doit exercer tous ses recours contre le transporteur, formuler des réserves sur le bon de livraison contresigné par le livreur et confirmer celles-ci par lettre recommandée au transporteur dans les 72 heures suivant la date de réception.

### RÈGLEMENT

Les factures sont payables, sauf stipulation contraire, à 30 jours date de facturation. En cas de règlement par traite, celle-ci doit parvenir acceptée au vendeur huit jours après son expédition.

### INCIDENTS DE RÈGLEMENT

A défaut de paiement à l'échéance fixée, l'intégralité des sommes dues par le client deviendra exigible immédiatement. Les sommes impayées porteront de plein droit intérêt au taux légal. Conformément à la législation en vigueur au 1er janvier 2013 de l'article L.441-6 du code de commerce, sera également exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ DES MATÉRIELS

Toutes les ventes de matériels interviendront avec la clause de réserve de propriété, subordonnant le transfert de celle-ci au parfait paiement de leur prix et autorisant le vendeur à défaut de paiement à rentrer en possession des marchandises. Néanmoins, l'acheteur en sera responsable jusqu'à restitution intégrale.

### GARANTIES

L'ensemble de ces garanties s'applique sur tous les équipements Proludic contenus dans nos catalogues de vente.

### **1. Nos garanties**

• **25 ans** pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les panneaux en contreplaqué laqué, en compact coloré ou en polyéthylène
- poteaux et châssis en acier galvanisé peint, acier galvanisé ou acier inoxydable
- les tubes en acier inoxydable

• **10 ans** pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les pièces métalliques (sauf ressorts, systèmes mobiles ou mécaniques et visserie)
- les pièces en plastique haute densité (sauf systèmes mobiles ou mécaniques)
- les panneaux en contreplaqué et compact antidérapants
- les poteaux d'ossature bois

• **5 ans** pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les ressorts et systèmes mécaniques
- les pièces plastiques moulées ou rotomoulées (sauf systèmes mobiles)
- les sertissages et assemblages des éléments en cordage

• **5 ans** pour les défaillances structurelles des sols amortissants y compris le sol coulé in situ (hors HCC).

• **2 ans** pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur tout autre composant.

La garantie comprend la fourniture de pièces de rechange ou la réparation gratuite mais n'inclut pas l'intervention d'un technicien.

### **2. Exclusions de garanties**

Sont exclus de la garantie :

- l'usure normale résultant de l'utilisation des matériels
- les problèmes d'origine esthétique tels que fissuration normale des bois massifs et lamellés-collés, décoloration des surfaces peintes, des panneaux contreplaqué, compact ou polyéthylène, des pièces plastiques et des sols coulés
- la détérioration du matériel due à une installation non conforme aux spécifications du vendeur
- la détérioration du matériel due au non-respect des spécifications d'entretien et de maintenance
- la détérioration du matériel due à des conditions anormales d'utilisation (vandalisme, défaut de surveillance...)
- les dilatations des sols coulés au contact des surfaces périphériques (dallages, bordures, sols anciens...)
- les fissurations des sols coulés du fait d'un défaut du support
- tout matériel fourni par le client ou commandes originales et spécifiques imposées par ce dernier
- toute indemnisation pour perte d'exploitation si un équipement est rendu temporairement inutilisable

### **3. Prise d'effet**

La garantie prend effet à compter de la date de livraison de la marchandise par le transporteur au client.

L'échange ou la réparation d'une pièce ne prolonge pas la durée de garantie de celle-ci.

Pour bénéficiaire de la garantie, le client devra avertir la société Proludic par courrier dans les 48 heures suivant la constatation du vice ou défaut. Au besoin, il condamnera l'aire de jeux.

Pour tout autre produit vendu par Proludic, nous consulter.

### LITIGES

En cas de contestation des présentes conditions de vente, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de TOURS.